

**Réponse du Conseil administratif aux conclusions de la commission des pétitions, acceptées par le Conseil municipal le 20 janvier 2009, sur la pétition intitulée: «Pour une maison de quartier dans le secteur situé entre les avenues d'Aïre, de Châtelaine et de l'Ain».**

*TEXTE DES CONCLUSIONS*

Le Conseil municipal renvoie la pétition P-210 au Conseil administratif.

*RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

La pétition P-210 demandait aux autorités municipales «de prévoir urgemment l'ouverture d'une maison de quartier dans le secteur situé entre les avenues d'Aïre, de Châtelaine et de l'Ain».

Le 9 septembre 2003, votre Conseil avait accepté l'acquisition de la ferme Menut-Pellet, sise au 40, avenue Henri-Golay, dans l'idée d'y réaliser une maison de quartier. Il avait en revanche refusé le crédit d'étude en vue de la rénovation des bâtiments. Il souhaitait que l'exécutif négocie auparavant une participation de la commune de Vernier. En effet, les habitants verniolans des Libellules se situent dans le périmètre naturel d'influence de cette ferme.

Il est établi que le quartier La Concorde/Les Ouches manque de lieux de réunion, de rencontre et d'animation à destination de ses habitants. Depuis 2005, la Délégation à la jeunesse soutient donc l'Association d'habitants de la Concorde en mettant à leur disposition un petit local. Cette solution, bien que bienvenue, reste insuffisante.

C'est la raison pour laquelle le département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports a mis sur pied durant le premier semestre 2010 un processus participatif réunissant des représentants des habitants du quartier, du Forum Saint-Jean, de la commune de Vernier et des services de l'administration. Ce processus a permis d'élaborer, en six mois, un modèle d'usage et de fonctionnement de la ferme Menut-Pellet, en vue d'y réaliser un espace de quartier.

Conformément au souhait du Conseil administratif émis en 2003, la commune de Vernier a accepté de participer aux frais de fonctionnement de cet espace de quartier en mettant à disposition un poste d'animateur ou d'intendant.

Le 11 mai 2011, M. Rémy Pagani, en accord avec M. Manuel Tornare, a donc présenté au Conseil administratif une proposition de crédit de 952 000 francs, destiné à l'étude de la rénovation de la ferme Menut-Pellet et à son affectation en espace de quartier. La proposition a été acceptée par le Conseil administratif. Cette demande de crédit sera prochainement soumise au Conseil municipal. Ce faisant, le Conseil administratif estime avoir pleinement répondu aux demandes des pétitionnaires.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:  
*Jacques Moret*

La conseillère administrative:  
*Esther Alder*

Le 1<sup>er</sup> juin 2011.